

Paris, le 6 octobre 2026.

## **Taxer les groupements c'est taxer la pharmacie d'officine !**

**Federgy et l'UDGPO contestent la contribution de 15 % prévue par l'article 10 du PLFSS 2027.** Cette taxe sera totalement répercutée sur les officines car 95 % des pharmacies font partie d'un groupement et selon l'étude d'impact du gouvernement qui annonce 120 millions, c'est 6000€ de répercussion de taxes par officine et par an !

Au final c'est le pharmacien d'officine qui va payer la facture ; il suffit de relire l'exposé des motifs de l'article 10 « diminuer la capacité des groupements à s'intercaler comme intermédiaires entre les acteurs régulés de la chaîne de distribution du médicament, en privilégiant la rémunération des groupements directement par les pharmaciens pour les services qu'ils leur proposent ». Hausse des cotisations, prestations supplémentaires facturées, réduction des services : la ponction sera malheureusement répercutée sur les officines. Les plus petites officines, souvent en zone rurale ou fragile, seraient les premières fragilisées, car elles dépendent le plus de ces services mutualisés et ne peuvent pas les assumer seules.

Les groupements sont des prestataires de services : négociation, formation, outils numériques, gestion et accompagnement. Leur rémunération correspond à un travail réel, qui mobilise des salariés, des compétences et des investissements au service des pharmacies d'officine.

**La contribution touche des prestations qui servent directement la santé publique :**

- l'accompagnement des pharmaciens dans la substitution générique ;
- la formation des équipes officinales ;
- le relais des campagnes de prévention ;
- le référencement, qui sécurise l'approvisionnement et limite les pénuries de médicaments.

Le pharmacien est le bon élève du système de santé. Il porte la substitution générique, qui fait économiser chaque année des sommes considérables à l'Assurance Maladie. Il vaccine, dépiste et accompagne les patients chroniques. À chaque nouvelle mission, il a répondu présent.

On ne peut pas demander aux officines d'assurer toujours plus de missions de prévention, de vaccination et de dépistage, tout en taxant les outils qui leur permettent de les remplir.

**Alain Grollaud, le président de Federgy, l'affirme : « Une prestation de services n'est pas une captation de valeur et taxer 15 % cette prestation c'est taxer une recette qui va absorber l'essentiel du résultat ».**

La contribution ne tient donc pas compte du coût des prestations. Pour une activité générant 100 de recettes taxables et 80 de charges, elle ramènerait le résultat de 20 à 5 : 75 % du résultat disparaîtrait, à coûts constants. Ce sont les capacités d'investissement et de développement des services qui seraient directement touchées.

Enfin, le sujet de la transparence, elle doit améliorer les pratiques mais ne pas empêcher l'organisation collective. Contrôler la réalité des prestations, prévenir les conflits d'intérêt et rendre les contrats lisibles sont des objectifs légitimes. Ils appellent des règles proportionnées et des contrôles ciblés, mais ne justifient pas de bafouer toutes les règles de concurrence et de protection des données. Federgy et l'UDGPO sont favorables à l'ouverture de discussions avec les pouvoirs publics mais pas à n'importe quel prix.

On ne légifère pas sur l'avenir de 20.000 officines avec des calculs approximatifs, sans concertation et en prenant le risque de déstabiliser - à nouveau - une profession déjà exsangue.

**Federgy et l'UDGPO demandent au Gouvernement et au Parlement de supprimer la contribution de 15 % prévue dans le PLFSS 2027 et de préserver la liberté des pharmacies de mutualiser leurs moyens et de choisir leurs prestataires.**

Et cerise sur le gâteau, les pharmaciens devront délivrer les antibiotiques à l'unité avec une paire de ciseaux, sans traçabilité, sans sérialisation et sans honoraire spécifique.

Contacts :

Alain GROLLAUD, Président de Federgy.

Laurent FILOCHE, Président de l'UDGPO.